

Paiement mobile. L'interopérabilité disponible dès la fin du mois

La plateforme qui lie les banques aux opérateurs télécoms devrait être lancée dès le mois de décembre. 11 opérateurs financiers et télécoms homologués sont agréés, et la liste n'est pas fermée.



Mostafa Bentak
m.bentak@lesecca.ma

Le paiement mobile, baptisé M-Wallet, fait son entrée officielle au Maroc après presque trois années de préparation. En effet, l'interopérabilité entre les banques et les sociétés de télécoms sera opérationnelle dès la fin du mois. En faisant usage de son smartphone, il sera possible d'effectuer des achats, des transferts d'argent ou des paiements de facture. L'objectif, annoncé par Bank Al-Maghrib (BAM), est d'arriver à 6 millions d'utilisateurs, 51.000 agents commerciaux connectés et 15 milliards de transactions par an. Le tout à l'horizon 2024. Les établissements de paiement agréés sont aujourd'hui au nombre de 11, a-t-il été indiqué mardi à Rabat, lors d'une conférence organisée par BAM et l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) en leur qualité de régulateurs. Les filiales créées par les opérateurs télécoms sont notamment Maroc Telecom Cash, Orange Money, Wana Money et Barid Cash. Quant aux banques,

citons la Banque populaire, BMCE, CIH Bank, Crédit agricole du Maroc, Wafacash et la Société générale. Ceci dit, le processus d'homologation n'est pas fini et l'on peut s'attendre à ce que d'autres acteurs investissent ce nouveau marché. Par ailleurs, en dehors des règles de place, chaque acteur gardera la liberté de positionner son offre et de l'enrichir des services complémentaires de son choix. Mohamed Horani, PDG de Hightech Payment Systems (HPS), a affirmé que les normes suivies lors de la mise en place de l'interopérabilité sont conformes aux standards internationaux. Et d'ajouter que la plateforme sera hautement sécurisée et garantira un service continu partout au Maroc. En effet, cette plateforme électronique doit être performante pour absorber les volumes grandissants dans les années à venir. Mais pour donner de la vigueur au lancement de cette nouvelle solution de paiement, Abdelrahim Bouazza, DG de BAM, a formulé l'espoir de voir inscrite dans le PLF 2019 une incitation fiscale sous forme de suppression du droit de timbre de 1 DH pour

tout ce qui a trait au paiement mobile domestique. Dans son argumentaire, il a mis en avant la Stratégie nationale d'inclusion financière aujourd'hui en cours de préparation, et le fait qu'une telle incitation s'inscrit justement dans la droite ligne de ses objectifs. Le paiement mobile peut intervenir pour 6 flux dont, comme sus-mentionné, les paiements au commerçant, les transferts d'argent et les paiements de facture. Trois cibles



L'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2024, 6 millions d'utilisateurs, 51.000 agents commerciaux connectés et 15 milliards de transactions par an.

Coup de pouce à l'économie numérique

Outre les avantages pour l'économie, le paiement dématérialisé contribue à l'essor de l'économie numérique, aujourd'hui fer de lance des pays émergents. Il permet la capture, par les établissements de crédit, d'une plus large portion de liquidités, l'allègement des coûts administratifs, la réduction des exclusions financières et surtout l'optimisation des systèmes d'aide directe aux citoyens.

de ce mode de paiement ont été définis, à savoir les «cashless», population urbaine qui recourt peu ou prou au cash, les «cash exclusive» pour une population urbaine et périurbaine et, enfin, une population rurale non bancarisée. L'idéal serait de capter 50 à 60 MMDH sur les 400 MMDH qui circulent dans les multiples canaux de paiement d'ici 2024. Une stratégie de communication et de sensibilisation aux avantages du paiement mobile sera lancée début 2019. Par ailleurs, a expliqué Bouazza, BAM a édicté une décision réglementaire qui prescrit des mesures concernant la protection des usagers de cet instrument de paiement. Il a ajouté qu'il suffit de compléter la table de correspondance entre les numéros de téléphone et les M-wallet afin que l'écosystème puisse démarrer avec les établissements prêts à déployer ce nouvel instrument dans les jours qui viennent. Pour sa part, le DG de l'ANRT, Azelarab Hassibi, a expliqué que cet outil de paiement implique toutes les couches sociales du Maroc, mettant l'accent sur l'importance du choix du numéro mobile en tant que vecteur de cette nouvelle solution, qui s'inscrit dans la stratégie digitale du pays. Il s'agit aujourd'hui de réduire le recours au cash pour favoriser la dématérialisation financière qui favorise une meilleure gestion des flux et réduit les coûts des transactions. Au Maroc, le nombre de paiements par an et par personne en monnaie scripturale (qui est de 55) reste très faible par rapport aux benchmarks réalisés. Au Mexique, ce nombre est de 20, il est de 269 en France et de 448 en Finlande. Au Maroc, 82% des transactions en cartes bancaires concernent des retraits de cash, de même que 76% des chèques interbancaires. ●